

ALGÉRIE ET TUNISIE

Paris, 6 avril. — Dans les conférences qui ont eu lieu au sujet des affaires étrangères au sujet de la réorganisation de la Régence, l'attention du président du conseil a été spécialement appelée sur le fonctionnement de l'administration des douanes en Tunisie.

Jamais service ne donna lieu à plus d'abus, de passe droit, de vols et de trafics éhontés.

Tandis que le gouvernement français, scrupuleux observateur des traités, paie religieusement les droits de douane, pour les dunes destinées à nos troupes, nos nationaux, ainsi que les étrangers d'accord avec les agents du bey, pratiquent la fraude dans des proportions invraisemblables.

Il y a là une réforme urgente à accomplir, une épuration nécessaire, et cela dans l'intérêt même des porteurs de la dette tunisienne.

A la suite d'observations échangées à ce sujet, nous croyons savoir que la réorganisation des douanes tunisiennes sera comprise dans le projet actuellement en élaboration au ministère des affaires étrangères.

Marseille, 6 avril. — Il vient d'arriver à Marseille, à destination de la Goulette, tout un matériel de sauvetage qui sera placé à Tabarquet, Bizerte, à la Goulette, à Sousse et à Sfax, c'est-à-dire dans les cinq villes de la Tunisie où le département de la marine française a créé des directions de port et qui sont les points les plus fréquentés par le commerce maritime. Le matériel se compose de canots de sauvetage et d'appareils porte-amarras qui, sur nos côtes, sont manœuvrés par des marins et par des préposés de la douane.

C'est le contre-amiral Conrad, dont le pavillon flotte sur le *La Galissonnière*, qui a signalé au ministre de la marine l'utilité qu'il y avait à organiser sur la côte tunisienne un service de sauvetage destiné à porter un secours efficace à un navire en danger.

Le ministre s'est empressé d'approuver l'idée; il en a fait part à l'amiral de Montaignac, président de la Société centrale de secours aux naufragés, qui a fait aussitôt remettre tous les engins nécessaires, destinés aux cinq principales villes maritimes de la Tunisie.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Paris, 6 avril.

On télégraphie de Londres :

Le *Morning Post* dit que le contrôle anglo-français en Egypte n'existe plus comme il était établi originellement. La France et l'Angleterre ont protesté par une note contre l'article 34 de la loi organique en revendiquant le droit d'intervention pour protéger les intérêts des bondholders et les actionnaires du canal de Suez.

L'Egypte a reconnu à la France et à l'Angleterre le droit d'exercer une surveillance sur les finances de l'Egypte, en faveur des intéressés; les grandes puissances ont appuyé ce principe; mais il paraît évident que la substitution au contrôle d'un simple comité de vigilance ne donnerait pas les résultats attendus, car les puissances n'auraient aucune garantie que cette surveillance puisse revêtir le caractère de contrôle financier.

Les récentes promotions dans l'armée et toutes les dépenses militaires récentes ont été réglées sans l'avis du contrôle qui est réduit désormais à l'impuissance.

Des avis autorisés démentent formellement les assertions du journal anglais.

Etranger

Allemagne

Berlin, 6 avril. — On assure, de source autorisée, que la réunion des trois empereurs et des rois de Roumanie et de Serbie dont il avait été question récemment, n'aura pas lieu. Dans tous les cas, l'Allemagne n'est pas partisan de cette réunion et n'y assisterait pas.

Berlin, 6 avril. — Le prince de Bismarck était assez souffrant depuis quelque temps, mais sa santé s'est notablement améliorée depuis qu'il est à la campagne.

Espagne

Madrid, 6 avril. — Les Cortès commenceront lundi la discussion du traité franco-espagnol.

Russie

Saint-Petersbourg, 6 avril. — Le général Skobeleff a quitté Saint-Petersbourg aujourd'hui, se rendant à Moscou.

Turquie

Constantinople, 6 avril. — Le représentant de la Bulgarie a reçu l'ordre de demander à la Porte des explications sur l'augmentation de la garnison d'un village sur la frontière de Djouma et sur le mouvement de ces troupes.

Egypte

Le Caire, 6 avril. — La fille d'Ismail-Pacha a demandé l'autorisation de séjourner en Egypte pour cause de santé; mais le gouvernement égyptien connaît que c'est un prétexte pour introduire en Egypte des agents d'Ismail-Pacha, a refusé à la princesse de débarquer; elle repartira donc en Italie avec sa suite.

Le Caire, 6 avril. — L'agent financier d'Ismail-Pacha a reçu l'ordre de quitter l'Egypte. La propagande des agents d'Ismail aurait amené un rapprochement entre le khédive et le ministère.

Amérique

Washington, 6 avril. — M. James Partridge est nommé ministre des Etats-Unis au Pérou.

Au Sénat, M. Miller a présenté un bill identique à celui contre lequel M. Arthur a opposé son veto; l'expulsion des Chinois, au lieu de vingt années, ne serait plus que de dix années.

DEUX LETTRES DE M. LANZA

La *Deutsche Revue* est décidément en faveur auprès des hommes d'Etat européens. On sait déjà qu'elle a reçu les confidences de M. Barthélemy Saint-Hilaire; la *Rassegna* publie aujourd'hui deux lettres adressées dans ces derniers temps au directeur de la *Revue allemande* par M. Lanza, l'ancien président du conseil italien, qui vient de mourir.

Dans la première de ces lettres, écrite en italien et datée du 18 avril 1881, M. Lanza approuve la politique intérieure du prince de Bismarck, et il excuse pleinement le chancelier de chercher à mettre en pratique, même contre la volonté du Parlement, les réformes économiques et sociales qu'il croit nécessaires à la consolidation de l'empire allemand. Puis il continue en parlant des relations de l'Italie et de l'Allemagne et des intérêts réciproques des deux puissances et il se montre favorable à une alliance italo-allemande :

Peut-être, continue le ministre, aurait-il mieux valu en 1870 médialiser l'Alsace-Lorraine, pour éviter le danger d'une revanche; c'était alors mon avis. Mais le prince de Bismarck a dû mûrement peser les raisons pour et contre ce moyen terme, et c'est à bon escient qu'il l'a rejeté.

Il est évident pour moi que tous les efforts du chancelier tendent à maintenir la paix le plus longtemps possible. L'alliance austro-allemande en est une preuve surabondante.

Le prince, dit-on, désire voir l'Italie se joindre à cette ligne en vue de raffermir la paix. Je ne sais pas quelle est à ce sujet la politique du cabinet italien. Mais il est certain que l'Italie tient à la paix autant que l'Allemagne; elle en a le plus grand besoin.

Une alliance avec l'Allemagne serait certes bien vue de la part des Italiens, qui ressentent toujours une vive reconnaissance et une haute admiration pour la grande et forte nation allemande.

La seconde lettre, datée du 12 avril 1881, est écrite en français. Elle traite spécialement des faiblesses de la politique extérieure de l'Italie et des oscillations continuelles que lui imprime l'instabilité des partis dans la péninsule. Voici, au surplus, ce curieux document :

Casalmonferrati, 12, 4 1881.

Monsieur,

Le côté faible de notre situation « intérieure et extérieure » est celui-ci.

C'est bien vrai qu'en Italie l'opinion publique est unanime à vouloir la conservation de la paix et par conséquent à cultiver les bons rapports avec les puissances et que « les sympathies sont généralement pour l'Allemagne. »

Mais qui est au pouvoir est passé par des factions qui voudraient l'entraîner.

Les républicains donnent leur appui au ministère, à la condition que celui-ci les laisse faire et préparer leur avenir.

Avec cet aiguillon au flanc, le ministère n'est pas libre dans ses allures, et pour vivre il croit nécessaire de basculer et de suivre une politique incohérente et douteuse.

Il s'est laissé ainsi surprendre et jouer en Egypte d'abord, à Tunis après, où l'Italie a des intérêts commerciaux et politiques si sérieux.

Les défiances excitées par lui nous ont presque isolés en Europe.

Comment en sortons-nous?

Pour parvenir à faire passer le pouvoir d'un autre côté, il n'y a qu'un moyen : la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections.

Mais en Italie les élections réussissent toujours en faveur du ministère qui les dirige; parce que le pouvoir exerce trop d'influence sur les électeurs, et ceux-ci, pris en masse, n'ont ni assez de lumière, ni assez d'indépendance.

Il n'y aurait que l'initiative et la clairvoyance du souverain qui pourraient changer la direction des choses en faisant faire les élections par un ministère indépendant des partis.

Mais le roi Humbert est trop réservé pour recourir à un tel expédient.

Recevez, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments en me déclarant

Votre dévoué,

Jean LANZA.

Les assassins du général Strelnikoff

Le bureau parisien du *New-York Herald* nous communique une dépêche de son correspondant à Odessa qui contient des détails intéressants sur l'exécution des assassins du général Strelnikoff.

Le procès des assassins du général Strelnikoff, procureur du tribunal militaire, a été terminé très rapidement.

Voici les résultats de l'instruction.

L'assassin, sortant d'un massif d'ardres, s'est approché lentement du général, qui était assis sur un banc, en contemplation devant la mer, et a déchargé sur lui un revolver.

Le coup était dirigé sur la nuque. La balle est entrée dans la tête et le général a expiré quelques minutes après dans les bras de personnes accourues à son secours.

La balle s'était logée dans la partie postérieure de la cervelle, où on l'a retrouvée à l'autopsie.

L'assassin, après avoir commis son crime, a sauté

dans un fiacre de louage qui l'attendait sur le boulevard.

Mais il fut arrêté par un habitant d'Odessa, nommé Kovriza.

Son complice, qui remplissait l'office de cocher, a été également arrêté, après avoir vainement essayé de fuir.

En fouillant l'assassin, on a découvert sur lui trois revolvers, trois poignards et plusieurs flacons de poison.

L'un des accusés a déclaré qu'ils avaient résolu de tenter de tuer le général parce que les membres de l'association à laquelle ils appartenaient, rencontraient, dans l'activité que mettait le général à poursuivre les enquêtes sur les crimes politiques, un obstacle insurmontable à la propagande de leurs doctrines dans les classes ouvrières d'Odessa.

Les deux criminels, qui avaient indiqué de faux noms, furent mis en jugement devant le tribunal militaire du district d'Odessa qui les condamna le 1^{er} avril à être pendus.

Cette sentence fut exécutée le 3 à 7 heures du matin.

Les deux accusés sont arrivés sur le terrain de l'exécution, portant sur leur poitrine un placard sur lequel on lisait : « criminels d'Etat. »

Le bourreau Frolov les attendait. C'est le même qui a procédé, il y a un an environ, à l'exécution des cinq assassins du Czar Alexandre II.

Il était arrivé dans la nuit de Moscou, où il subit une condamnation. Suivant son habitude, il portait de larges pantalons rentrant dans de grandes bottes, la chemise rouge des moujicks serrée à la taille, les pans tombant sur les genoux.

L'échafaud auquel on arrivait par cinq marches, consistait en une plate forme située à cinq mètres au-dessus du sol. Deux gibets et deux poteaux noirs s'élevaient sur l'échafaud.

Les différentes autorités faisaient cercle autour de l'instrument de supplice. Les condamnés furent amenés au son des fifres et du tambour.

Ils étaient assistés chacun d'un prêtre; le bourreau les reçut au haut de l'escalier conduisant à l'échafaud et les conduisit aux poteaux auxquels ils furent attachés pendant la lecture de la sentence de mort faite par un greffier militaire.

En même temps, le bourreau plaça une échelle de trois échelons sous l'échafaud de droite.

Quand la lecture de la sentence fut achevée l'exécuteur passa un long sac de toile blanche par dessus la tête de l'un des condamnés, puis il en fit autant pour le second, qu'il conduisit immédiatement vers l'échelle qu'ils monterent ensemble.

Le bourreau passa la corde autour du cou d'un des condamnés pardessus le sac de toile puis il sauta rapidement de l'échelle, qu'il enleva immédiatement sous les pieds du condamné dont le corps se balança dans les dernières convulsions, pendant que le bourreau plaçait l'échelle sous la seconde corde et exécutait le second condamné de la même manière; il n'a mis que trois minutes pour accomplir son œuvre.

UNE AVENTURE DU ROI DE GRÈCE

Le roi de Grèce, Georges I^{er}, est un fort beau jeune homme qui, s'il n'a pas précisément montré de grandes dispositions à faire un monarque constitutionnel, paraît avoir, au contraire, des goûts très prononcés pour être un roi galant. C'est, du moins, ce qui paraît résulter d'une correspondance adressée à la *Gazette del Popolo*.

Le 28 du mois de mars dernier, dit ce journal, il faisait à Athènes une des nuits les plus splendides et les plus constellées de l'Orient. C'étaient les premières effluves du printemps et le jeune roi s'en allait en rêvant sur la route du Pirée, attendant une personne aimée qui n'arrivait pas.

De nature nerveuse, l'attente finit par l'exaspérer, et il voulut aller plus loin pour mieux voir... venir. Mais, comme on a bien raison de dire que l'amour est aveugle! Georges I^{er}, dans son impatience, passa rapidement, sans la voir, devant une sentinelle. Celle-ci, ne se doutant nullement que c'était le souverain qui forçait la consigne, se mit à crier :

— Halte-là !

Georges I^{er} n'entendit pas et passa outre. Une seconde sommation fut répétée et resta encore sans réponse.

La sentinelle fit alors feu.

Depuis cette nuit, le roi des Hellènes garde, paraît-il, le lit. La balle de la sentinelle l'avait atteint et assez grièvement blessé. Il a eu cependant la force et le temps de regagner le palais pour s'aliter, tout en recommandant la plus grande discrétion sur cet incident.

La même discrétion n'avait pas été recommandée sans doute au correspondant de la *Gazette del Popolo*, qui a raconté l'aventure tout au long.

L'AGRICULTURE EN EUROPE

Ce sont les régions du Nord et particulièrement les Etats allemands qui possèdent le plus de terres cultivées.

Par exemple, le Wurtemberg ne contient que 1 pour 100 de terres incultes. Puis, viennent ensuite, par ordre de décroissance, les duchés allemands, la Saxe-Royale, le Danemark, la Bavière, l'Autriche, enfin, au quatrième rang, la France (9 pour 100); puis, la Belgique, la Hongrie, l'Irlande, la Hollande, la Grande-Bretagne (28 pour 100); la Finlande, la Roumanie, le Portugal, la Suède, la Norvège (72 pour 100).

Dans les terres cultivées sont compris les forêts, les pacages et pâturages.

La proportion pour cent des terres labourables est plus forte en Belgique que partout ailleurs, elle est de 66 pour cent. La France (59 pour 100) vient ensuite.

Puis la Grande-Bretagne, la Saxe, le Danemark, les duchés allemands, le Wurtemberg, la Bavière, la Roumanie, la Hollande, avec 42 pour 100.

Le territoire agricole de la Finlande compte deux tiers de forêts; c'est la plus forte proportion; puis viennent, par ordre, la Norvège, la Suède, la Belgique, la France (18 pour 100), le Portugal, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

La Belgique, la France et la Grande-Bretagne tiennent le premier rang pour la culture des céréales et farineux et des plantes potagères et maraichères.

La Hollande et les duchés allemands cultivent plus de plantes industrielles que la France et l'Angleterre.

Les prairies naturelles et artificielles dominent dans la Grande-Bretagne; la vigne en France, puis en Portugal, en Hongrie et en Roumanie.

Bien entendu, cette statistique ne s'applique qu'au développement et non au rendement.

La session des conseils généraux

Au moment où va s'ouvrir la session des conseils généraux, nous croyons devoir indiquer les sénateurs qui sont présidents de ces assemblées départementales.

Voici d'abord la liste des députés présidents; les noms en italique sont ceux des réactionnaires :

Germain (Ain), Neveu (Ardennes), Narbonne (Aude), Brisson (Cher), Latrade (Corrèze), Loudet (Drôme), Paul de Cassagnac (Gers), Martin-Feuillée (Ille-et-Vilaine), Bayat (Isère), Lelièvre (Jura), Loustilot (Landes), Raymond (Loire), Cochery (Loiret), Durfort de Cierres (Maine-et-Loire), Savary (Manche), Raymond (Nièvre), Boyssat (Saône-et-Loire), Harisson (Puy-de-Dôme), Labuze (Haute-Vienne), Jules Ferry (Vosges) et Lepère (Yonne).

Au total, 21 députés présidents dont 19 républicains et 2 réactionnaires.

Voilà maintenant la liste des sénateurs présidents; les noms en italique sont ceux des réactionnaires :

Henri Martin (Aisne), Xavier Blanc (Hautes-Alpes), comte Rampon (Ardèche), Paulmier (Calvados), Magnin (Côte-d'Or), Dupal (Côte-du-Nord), Fayolle (Creuse), Dausset (Dordogne), Oudet (Doubs), Pouyer-Quertier (Eure), Lohiche (Eure-et-Loir), Caza (Gard), Hébaut (Haute-Garonne), Dupouy (Gironde), Guinol (Indre-et-Loire), Bozérian (Loire-et-Cher), E. de Lafayette (Haute-Loire), de Larcinty (Loire-inférieure), Faye (Lot-et-Garonne), Leblond (Marne), général Peissier (Haute-Marne), général Dubois-Fresney (Mayenne), Vive (Meuse), de la Monneraye (Morbihan), Testelin (Nord), D'vaux (Pas-de-Calais), Salneuve (Puy-de-Dôme), Daguene (Basses-Pyrénées), Dupuy (Hautes-Pyrénées), Cordelet (Sarthe), Pareau (Savoie), Chaumontel (Haute-Savoie), Cordier (Seine-inférieure), Foucher de Careil (Seine-et-Marne), Gilbert-Boucher (Seine-et-Oise), Danph n (Somme), de Freycinet (Tarn-et-Garonne), Pin (Vaucluse), Gaudineau (Vendée) et Viellard-Migeon (Belfort).

Au total 40 sénateurs dont 31 républicains et 9 réactionnaires.

Il y a, en outre, en comptant l'Algérie et la Seine, 21 présidents républicains et 8 présidents réactionnaires qui ne font pas partie du Parlement.

Le ministre de l'intérieur, conformément à la déclaration qu'il a faite devant la commission, va mettre à profit la prochaine session des conseils généraux pour les consulter sur la proposition de MM. Dabost et Casimir Périer, tendant à donner aux communes le droit de répartir par l'imposition de centimes additionnels au principal des contributions directes les prestations en nature imposées aux habitants pour la construction ou l'achèvement des chemins vicinaux.

M. Goblet va adresser une circulaire aux préfets pour les inviter à saisir les assemblées départementales de cette question.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 6 avril. — Le parquet s'est occupé hier d'une affaire d'infanticide.

A 4 heures du soir, M. Garrud, procureur de la République, accompagné de M. le docteur Fienbren, s'est transporté au Petit-Coin, maison Debort, où habite la fille Marie Morin, âgée de 16 ans 1/2, qui dans la nuit avait tué son enfant, après un accouchement difficile.

D'une instruction sommaire, complétée par les déclarations de la coupable, il résulte que dans la nuit de mercredi, vers trois heures du matin, la fille Marie Morin, qui avait dissimulé sa grossesse et n'avait pu se préparer pour recevoir son enfant, a mis au monde un enfant du sexe féminin qu'elle est allée enterrer sur le bord du chemin, en face la maison Chosson, dans un endroit où l'on dépose des cendres.

L'enfant, détérioré sur les indications de la mère, a été parfaitement constitué et sa mort semble bien être le résultat d'un crime; son cadavre a été transporté à l'hôpital à 7 heures du soir, pour être soumis à l'autopsie.

La voiture qui emportait ce corps a également été conduite à l'hôpital Marie Morin, dont l'état réclame des soins.

Cette malheureuse habite avec deux de ses frères, l'un, âgé de 22 ans, est ouvrier mineur; l'autre, âgé de 6 ans.

La mère est morte il y a 4 ou 5 ans et le père a été envoyé à la Nouvelle-Calédonie à la suite d'un condamnation aux travaux forcés prononcée contre lui par la cour d'assises de la Loire pour un attentat à la

ark, les
la Rou-

Le deux
n; puis
logique
nde-Bre-

gne tien-
reales et
es.
ent plus
terre.
ent dans
en Por-

ue qu'an

ÉPUI

des con-
diquer
assem-

sidens;
tionna-

Narcou-
orrez-
(Gers).
(Isère).
eymond

Ciorac
rison
Antonin
Viennet

19 répu-

urs pré-
eux des

(Hautes-
Pauzier
Côté-
ordogne;
), Lail-
H. brand
Guinot
(), E. de
Loire-
Leblond
(e), gém-
(Meuse),
1 (Nord).
Les pom-
Puy-de-
(), Dugu-
(), Par-
(), Cord-
(Seine-
(e), Dan-
(à ronne)
(Vieille-
dicains
rie et la
résidence
du Parle-

smement à
mission,
n des cor-
la popu-
rière, les
it de res-
ditions;
s les pré-
nts pour
mins vic-

e aux pré-
nblées de

ITS

(dône)

s'est occu-

ur de re-
Flemlan-

rt, où les
qui dan-

ement de

par les es-

de mar-

le Mar-

n'avait
n monde
terrer su-

son, dans

la mère,
bien été
transport-

mis à l'é-

lement de

réclame

ses fré-

l'autre

le père

d'une

entre lui

tal à la

que nous

prendrons.

Nous prions donc chaque lycée de nommer un délégué qui puisse assister au congrès, ou si cela est impossible, d'envoyer sous double enveloppe, une lettre contenant leur vote sur chaque article de l'ordre du jour et qui ne sera ouverte que devant les délégués.

Ordre du jour : 1° Le maître d'études ; 2° commission d'élèves servant d'intermédiaire entre les élèves et l'administration ; faire commencer dans les lycées du Midi les grandes vacances en juillet ; 4° réorganisation des bibliothèques des lycées ; 5° donner un tarif ou une concurrence aux concierges ; 6° système des sorties ; 7° suppression de la classe du jeudi ; 8° nourriture ; 9° permission de travailler en grande retenue ; 10° amnistie accordée aux élèves qui ont pris part aux révoltes des lycées de Toulouse et de Montpellier.

Ah ! soleil du Midi, voilà bien de tes coups !

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 7 avril, 97^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 58, coucher, 6 h. 38. Les jours croissent de 4 minutes.

Ephémérides (1795) : Décret établissant le système décimal des poids et mesures.

Nous sommes bien loin de voir se réaliser la suppression des octrois. Pour peu que l'on jette un coup d'œil sur l'Officiel, on remarque que presque toutes les villes pourvues d'octrois sollicitent et obtiennent des surtaxes, et que les communes qui n'ont pas eu recours jusqu'à présent à ce moyen pour se créer des ressources en sollicitent la création.

Notre ville suit le mouvement général mais les surtaxes nécessaires pour l'équilibre de notre budget municipal ne laissent pas que de faire surgir des plaintes et de froisser certains intérêts.

Ainsi nous avons parlé récemment de la nouvelle surtaxe qui va frapper les fers et les fontes bruts importés à Lyon pour être soumis à la main-d'œuvre.

L'économie du projet présenté au Conseil municipal, en dégageant l'entrée des vins au profit des débiteurs, frappe d'importantes industries, et notamment les fondeurs.

Voici quelle sera la situation de cette industrie.

Il existe à Lyon dix-huit fondeurs en fonte, occupant environ quatre cent vingt ouvriers ; ces industriels consomment par mois 350,000 kilogrammes de fonte.

Avec une taxe de 2 francs par 100 kilogrammes on frapperait ces usines d'un impôt de 7,000 francs par mois, soit 84,000 francs par an. Si on ajoute à cette somme les 6,000 francs payés en ce moment sur les coques, on arrive au chiffre rond de 90,000 francs, certainement supérieur au bénéfice actuel.

Les fonderies de Lyon sont dans un état très précaire ; batines continuellement en brèche par les forges de la Haute-Marne et de Givors, elles n'existent qu'en se contentant d'un modeste, fort modeste bénéfice.

La nouvelle taxe serait donc de nature à les placer dans des conditions de plus en plus défavorables.

Le compte-rendu des exportations du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis, pour le mois de mars, donne un chiffre de 6,826 401 fr. 49.

La diminution sur le mois précédent est d'un peu plus de 200,000 fr.

Cette diminution porte particulièrement sur les étoffes de soie, les pâtes alimentaires et les poils de lapins.

Il y a, en revanche, une augmentation sensible à signaler dans l'exportation de la soie crue, des dorures et ornements d'église, des préparations tinctoriales, des vins et liqueurs.

Le total de nos exportations pendant les trois premiers mois de 1882 a été de 20,343,697 fr. 91. Il avait été de 16,141,782 fr. 80 l'année précédente.

Il y a donc, cette année, une augmentation de 4,201,915 fr. 11.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Lyon, en date du 30 mars 1882, les assises du département du Rhône pour le deuxième trimestre de l'année 1882 s'ouvriront, à Lyon, le lundi 15 mai prochain, à neuf heures du matin.

Elles seront présidées par M. Montalan, conseiller à la cour d'appel.

La même ordonnance nomme pour assister le président de ladite cour d'assises : MM. Berthaud, chevalier de la Légion d'honneur, et Duplessis, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

L'Association française pour l'avancement des sciences, fondée en 1872 et reconnue d'utilité publique en 1876, tiendra un congrès à la Rochelle, du 24 au 31 août prochain.

M. Bouvet, ancien conseiller municipal à Lyon, administrateur de l'école de la Martinière, a été chargé de préparer les travaux de la 15^e section (Economie politique et statistique et de recueillir les adhésions à ce Congrès.

La Banque de Lyon et de la Loire a été déclarée hier en faillite par jugement du tribunal de commerce.

Le Petit Marseillais donne les renseignements suivants sur le mari de Sarah Bernhardt :

M. Damalas, qui vient d'épouser Mlle Sarah

Bernhardt, est d'origine grecque. Il a quelque temps habité Marseille et appartient à une des meilleures familles de Syra où M. Damalas père a été longtemps chef de la municipalité. Il n'est pas exact que M. Damalas, le mari de Sarah Bernhardt, ait été courtier dans notre ville ; on le confond avec un homonyme qui est encore à Marseille et qui n'est pas son parent. Mais les journaux de Paris ont tort d'oublier la jeune Hellène en l'appelant d'Amala ; les titres de noblesse n'existent pas en Grèce et Mlle Sarah Bernhardt est [Mme Damalas, sans apostrophe.

L'affaire de Pierre-Bénite

Le sieur Bisson, qui avait eu le temps de gagner Genève, est revenu hier à Lyon, sur les instances d'une personne de sa famille et s'est aussitôt présenté au parquet.

Il résulterait des constatations médicales antérieures que l'inculpé ne jouit pas de toutes ses facultés mentales surtout depuis un terrible accident qui lui est survenu, il y a quelques mois.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, le nombre des faux monnayeurs arrêtés serait de huit au moins. Il y a longtemps que la police n'avait pas fait un coup de filet aussi heureux que celui-là.

Deux individus, les sieurs Auguste M., débitant de boissons, rue de Chertres, et Guillaume P., peintre, rue Sainte-Elisabeth, ont essayé de passer en fraude une certaine quantité de marchandises, à la barrière d'octroi de la rue de la Madeleine.

N'ayant pu tromper la vigilance des employés, ils se sont répandus en invectives et ont même usé de violence envers un militaire requis par les agents de l'octroi.

Finalement, ces fraudeurs ont été arrêtés et écroués à la Permanence.

Hier soir à 4 heures, un cheval attelé à un tombereau, conduit par M. Chambard, demeurant grande rue Saint-Clair, 159, est tombé dans une tranchée, ouverte pour des travaux de voirie, sur la place de la Boucle.

L'accident n'a pas eu heureusement de conséquences fâcheuses et la pauvre bête, retirée par les ouvriers, a pu continuer sa route.

Le nommé Jean A., âgé de vingt ans, apprenti sans domicile, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol au préjudice de M. Christy, horloger, cours Morand, n° 58.

Cet individu s'étant introduit avec effraction dans une pièce inhabitée et servant d'entrepôt au 5^e étage, et après y avoir soustrait divers objets à sa convenance s'y était tranquillement installé.

A..., a trouvé à la Permanence un logement plus sûr.

Une fil le Cesarine C., âgée de 19 ans, domestique sans domicile, se présentait hier sous un faux nom chez M. Gelin, épicière, rue du Petit-David et parvenait à se faire livrer une certaine quantité de marchandises.

Le soir même, le commerçant, qui s'était aperçu du vol, la faisait arrêter par les gardiens de la paix.

Le tribunal correctionnel a condamné hier à 3 mois de prison le sieur Emile Charrière qui avait détourné une somme de 2,110 francs au préjudice de son patron, M. Fraydon, régisseur d'immeubles, cours de Broches, 8.

François Cartier et Georges Berthaud ont profité de ce que M. Pilon, charpentier d'Oullins, dormait sur un banc de la place de la Charité pour lui enlever son portemonnaie contenant une somme de dix-huit francs, sa montre et son portefeuille.

Les deux voleurs au poivrier retrouvés par la police ont comparu hier en police correctionnelle.

Cartier a été condamné à 3 mois de prison, en raison de ses mauvais antécédents.

Berthaud s'en est tiré avec huit jours de la même peine.

Loterie de la Société de Secours mutuels des artistes dramatiques. Tirage du 15 au 20 avril. 400,000 fr. de lots ; un lot de 100,000 francs ; 1 fr. 50 le billet, à l'Agence Victor Fournier, 14, rue Comfrot.

Société de tir de Lyon

Le Directeur de la Société de Tir de Lyon nous prie d'annoncer que la commission prépare en ce moment le programme du grand concours annuel qui aura lieu du 14 au 21 mai et que, grâce aux nombreux dons en espèces et en nature promis, les prix et primes seront, comme les années précédentes, d'au moins 20,000 fr.

De magnifiques lots sont déjà parvenus au siège social, savoir : un vase porcelaine de Sèvres, don du Président de la République ; un fusil de chasse et sa boîte, don du Ministre de la guerre ; un atlas graphique du Commerce de la France, don du Ministre du commerce ; un service de table en verrerie de Bohême, don de MM. les Sénateurs du Rhône ; l'histoire de France, par Michelet, don de MM. les Députés du Rhône. Enfin, plusieurs toiles de nos artistes peintres et divers lots offerts par nos concitoyens, dont les noms figurent au programme.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Nous apprenons que dimanche 9 avril, aura lieu une représentation compo-

sée de Jean le Cocher, drame en 5 actes, précédé d'un prologue en 2 actes, ou la Défaite des Autrichiens dans le Mont-Cenis. M. Demarsy, toujours désireux de plaire et de se conserver les bonnes grâces du public, fera à cet effet et à l'occasion des vacances de Pâques une gracieuseté.

En conséquence, dimanche 9 avril, entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents, c'est-à-dire que chaque personne munie d'un billet aura droit de faire entrer un enfant gratuitement.

Nous sommes sûr d'avance que la salle des Variétés sera trop petite pour contenir les personnes qui se présenteront à ses portes ; pour trois raisons, la première, voir la charmante pièce de Jean le Cocher, la seconde, faire voir aux enfants une pièce toute morale et récréative comme récompense de leurs travaux à l'école, la troisième, afin de montrer à M. Demarsy que le public sait toujours tenir compte des sacrifices et le récompenser en venant en foule lui apporter ses bravos.

CONCERT-CONFÉRENCE AU GRAND-THÉÂTRE

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs du concert-conférence, qui aura lieu au Grand-Théâtre, le dimanche 16 avril, à 1 h. 1/2.

Incessamment nous en donnerons le programme dans tous ses détails.

Répetons que le concours de MM. Salomon, Engel, Seguin, Queyrel, Nerval et Forestier, ainsi que celui de Mmes Marguerite Baux, Finken et Riveri, sera un grand attrait pour le public nombreux qui ne manquera pas d'assister à cette fête démocratique.

D'autre part, l'Harmonie Gauloise et la Fanfare des Amis Réunis se préparent à exécuter divers morceaux choisis. Ces Sociétés ont une réputation acquise depuis trop longtemps pour insister aujourd'hui sur leur valeur.

Le sujet que M. Ed. Lockroy traitera dans sa conférence nous est déjà connu, nous craignons commettre une indiscretion en l'annonçant dès à présent, que nos lecteurs s'apprêtent à entendre développer une question de haut intérêt et toute d'actualité.

La commission d'organisation nous prie d'annoncer qu'on trouve des billets aux adresses suivantes :

1^{er} arrondissement. — M. Léon Serin, 19, rue St-Marcel.

2^e arrondissement. — M. Cré, 10, quai de l'Hôpital.

3^e arrondissement. — M. Pompeien, 107, cours de la Liberté.

4^e arrondissement. — M. Escalon, 7, rue du Charriot-d'or.

5^e arrondissement. — M. Tel, 5, place de Paris.

6^e arrondissement. — M. Grégoire, 52, rue Boileau.

Pour la location, s'adresser au Grand-Théâtre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 avril.

Nous blâmons avant-hier la spéculation qui fait campagne sur le cinquième de son impatience, nous la félicitons hier de sa modération. Nous pensions qu'elle avait adopté, après l'échec de lundi, des idées de sagesse et qu'elle mènerait la hausse avec prudence. C'est le contraire qui est la vérité, car elle a laissé paraître aujourd'hui une préoccupation plus grande de progrès nouveaux que de consolider ceux qui ont été acquis récemment.

Le 5 0/0 clôturait hier à 117,90 ; il clôturait à 118,25 aujourd'hui. Les fonds 3 0/0 sont rigoureusement stationnaires.

Le contraste ouvre le champ à toutes les conjectures, dont la plus générale est que la hausse anormale et isolée du cinquième est l'œuvre préparatoire de quelque emprunt étranger.

L'italien monte à 90,65, le Turc à 13,25. Ce ne sont pas là des cours de réalisations, et l'on s'attend à ce que le 5 0/0 Turc atteigne bientôt le cours de 15 fr. Il aura très probablement dépassé 14 fr. avant la fin du mois.

De bonnes demandes ont amené le Lyon à 1,815, le Nord, à 2,140, le Midi, à 1,305. On ne se préoccupe plus guère du Lombard.

Le Suez clôturait à 2,590 ; le Gaz reprend à 1,640 ; les Omnibus se négocient aux environs de 1,625.

L'ensemble des cotes financières atteste de bonnes tendances, notamment sur la Banque d'Escompte, la Générale, la Banque de Paris, le Crédit de France, la Banque Ottomane.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 6 avril, 11 h. 50 soir.

Nos relations avec la Turquie se sont refroidies depuis que M. de Freycinet a déclaré que l'envoi de troupes françaises dans le sud de la Tunisie suivrait immédiatement l'envoi de troupes dans la Tripolitaine.

Londres, 6 avril.

Dans un meeting qui a été tenu à Londres sous la présidence du lord-maire, il a été décidé de favoriser l'émigration des ouvriers sans travail.

Berlin, 6 avril.

Le Reichstag allemand est convoqué pour le 24 avril.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 6 avril.

3 0/0.....	83 57	Egypte	351 87
3 0/0 nouveau..	» »	Banque Ottom.	798 75
5 0/0.....	118 25	Chemins lures..	» »
Italien.....	» »	Alpine.....	» »
Turc.....	13 30	Rio.....	690 »
Extérieure.....	27 15	Panama.....	» »

BOURSE DE LYON

Du 6 avril 1882

Rentes	Comptant-ACTIONS
3 0/0.....	83 45 Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable ..	83 75 Gaz de la Guillaumière.....
4 1/2.....	» Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	117 7 » Montrambert.....
» Italien.....	90 55 » St-Etienne.....
» Turc.....	13 15 » Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	82 50 Société lyonnaise.....
Russes 4 0/0.....	» Batavia-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	27 3/4 » Eaux.....
» unifiée.....	350 » Dombes.....
» Egypte.....	» Abattoirs.....
» Actions	» Verreries L. et Rhône.....
Crédit mob. Espagn.....	797 50 Croix-Rouge.....
Crédit Lyonnais.....	» Obligations
Union générale.....	» Ville de Lyon..... 90 75
B. Lyon et Loire.....	» Ville de Paris 1868..... 407
B. Hypothèque France.....	» Ville de Paris 1871..... 395
Soc. Foncière Lyonn.....	» Lombardes-anciennes.....
Banque Ottomane.....	» Lombardes-nouvelles.....
Paris-Lyon-Médit.....	» Loire.....
Ch. Autrichiens.....	657 50 » Saint-Etienne.....
Lombard-Vénitien.....	302 50 » Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Marocaine.....	582 50 » Méditerranée.....
Nord-Espagne.....	622 50 » Paris-Lyon..... 1865 375
Suez.....	2382 50 »

SPECTACLES DU 7 AVRIL

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi et samedi relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, relâche.

Scala-Bouffes

Aujourd'hui vendredi, relâche.

Casino

rue de la République

Aujourd'hui vendredi, relâche.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

EPILEPSIE

CURES NERVEUSES guéries par correspondance
Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe)
Cause de grands succès (8,000 Méd. d'or de la Société scient. à Paris)

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1° L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2° Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3° La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février.....	6.14 %
pour la 1 ^{re} quinzaine de février.	6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres	

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans
4 0/0	»	à 18 mois
3 0/0	»	à 1 an
2 1/2 0/0	»	à 6 mois
2 0/0	»	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Wallener, rue Bellocordière, 14.

ANNONCES

VENTE JUDICIAIRE

Le Mardi onze avril 1882, à onze heures du matin, sur la place publique des Célestins, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : trois voitures de louage et de remise, à quatre roues, trois chevaux, avec tous les harnais et tous les accessoires y relatifs. A. CHAUVET.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier 2, rue du Plat.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET et C^{ie}, Successeurs

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS

Envoi franco des prospectus détaillés

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Extrait gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous suivez quelques bombons du goudron de GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 75, la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 20 c. en sus. Ecrire à M. BOLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharmac. Dunor, place St-Pierre, à saint-Etienne, Delphy, rue St-Louis, 28, et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE
VERNET
La Perle des Eaux de Table
PRÉS VAIS PAR JAUJAC (ARDECHE)
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger.
Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra.
Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FR. BRAVAIS et OINGUINA BRAVAIS.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

AVIS

Notre nouveau Catalogue vient de paraître. Ce charmant recueil, contenant un aperçu des prix de nos différents articles, est surtout intéressant par ses nombreuses Gravures de

TOILETTES NOUVELLES

Robes toutes faites, Costumes, Matinées, Peignoirs, Robes de chambre, Jupes, Jupons, Manteaux et Confections pour Dames, Vêtements pour petits Garçons, Costumes pour Fillettes, Modes, Chapeaux pour Dames et Enfants, etc.

D'autres gravures très variées y représentent aussi des modèles d'objets confectionnés en Ameublements, Articles de Paris, Lingerie, Chemiserie, Bonneterie, Parapluies, Ombrelles, Ganterie, Cravates, etc.

Il contient en outre une infinité de renseignements sur nos étoffes et tissus de tous genres et de toutes natures. Nous le remettons ou l'envoyons GRATIS ET FRANCO à toute personne qui veut bien nous en faire la demande.



EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

DES

BILLETS DE LA LOTERIE

En faveur de l'association de secours mutuels des artistes dramatiques

Prix du Billet, 1 fr. 50

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ESPÈCES

GROS LOT : 100,000 fr.

2 Lots de 50,000 fr. — 2 Lots de 25,000 fr. — 5 Lots de 10,000 fr.

50 Lots de 1,000 fr. — 100 Lots de 500 fr.